Convergence DUERP-FE au service du pilotage des actions en Santé au travail

Nicolas BERTRAND
Responsable des projets et des partenariats – AMETRA06 – Saint-Laurent-du-Var

Julien COCHARD
Ingénieur, Responsable du Pôle techniciens et conseillers prévention – AMETRA06 – Saint-Laurent-du-Var

Dr Christophe GARCHERY
Directeur des équipes pluridisciplinaires – PREVLINK – Paris

Elodie LOUREIRO
Référente technique du département prévention – PREVLINK – Paris

Kylian MILIOS
Ingénieur en prévention des risques professionnels – AMETRA06 – Saint-Laurent-du-Var

Farida HOUSMAILOU HABOU
Data Analyst – PREVLINK – Paris

Cosmin PATRASCU
Docteur en chimie, Coordinateur de la Cellule Risque Chimique & Industrie – AMETRA06 – Saint-Laurent-du-Var

Dr Jean PASSERON
Directeur Médico-Technique – AMETRA06 – Saint-Laurent-du-Var

Eugénie STECK
Coordinatrice du département des préventeurs techniques et spécialisés – PREVLINK – Paris

Michaël ZAOUI
Responsable Gouvernance des données / Data Science – PREVLINK – Paris

Introduction / Objectifs :

Dans les très petites entreprises (TPE), le document d'évaluation des risques professionnels (DUERP) occupe une place centrale dans la démarche de prévention. Lorsqu'il est construit, mis à jour et utilisé dans la durée, il constitue un support utile pour formaliser les risques, structurer les priorités et suivre les actions engagées. Néanmoins, dans la pratique, sa qualité et son niveau d'exploitation restent variables, en particulier dans les petites entreprises où le temps, les ressources et la maturité en prévention sont souvent limités. Il peut alors exister un décalage entre les risques décrits dans le document, la réalité des situations de travail observées sur le terrain et les actions effectivement retenues ou mises en œuvre par l'employeur. À l'échelle de l'AMETRA06, les TPE représentent plus de 80 % des entreprises adhérentes. La question de la qualité et de l'exploitation du DUERP dans ces structures constitue donc un enjeu stratégique pour l'ensemble du Service.

Parallèlement, la fiche d'entreprise(FE) apporte un éclairage complémentaire issu du regard du préventeur sur l'organisation, les expositions et les mesures de prévention existantes. Pour autant, elle est rarement confrontée au DUERP, alors même que ces deux documents décrivent les mêmes situations de travail sous des angles différents. Une lecture croisée DUERP-FE permet de mettre en perspective la vision de l'employeur avec les constats du préventeur et d'interroger la cohérence entre ces deux ressources. Une exploitation plus systématique de cette lecture croisée offrirait aux médecins du travail et aux préventeurs la possibilité d'objectiver les écarts, de mieux tracer les expositions et de renforcer la pertinence des actions de prévention.

Dans ce contexte, la question qui se pose aux Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) est la suivante : **comment les SPSTI peuvent-ils exploiter la convergence DUERP-FE pour passer d'une logique de document à une logique de pilotage des actions de Santé au travail dans les TPE ?**

L'hypothèse explorée est qu'une démarche d'accompagnement structurée, appuyée sur des outils numériques et sur des visites de terrain, permet aux SPSTI de collecter, organiser et croiser les informations issues du DUERP et de la FE, afin de transformer ces documents en données exploitables pour l'analyse des risques, le suivi des expositions et la priorisation des actions de prévention.

L'objectif de ce travail est de décrire cette démarche et d'illustrer comment son déploiement enrichit les actions de prévention à l'échelle des entreprises, des équipes pluridisciplinaires et du SPSTI, tout en préparant des enseignements transposables aux niveaux sectoriel et national.

Méthodologie :

La démarche décrite s'inscrit dans le cadre d'une stratégie d'accompagnement menée par l'AMETRA06 auprès de TPE dans plusieurs secteurs à enjeux. Dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) chimie de l'AMETRA06 chez les coiffeurs, cabinets vétérinaires et cabine-

dentaires, cette méthodologie est ici répliquée au secteur de la boulangerie-pâtisserie. Elle repose sur une double approche : des visites de terrain réalisées par les équipes pluridisciplinaires et l'utilisation d'outils numériques permettant de renseigner de manière harmonisée le DUERP et la fiche d'entreprise.

Lors des visites de terrain, l'équipe pluridisciplinaire accompagne l'employeur dans l'analyse des situations de travail, l'identification des dangers et des expositions, ainsi que le recensement des mesures de prévention existantes ou à mettre en place. Cette analyse se fait directement sur site, à partir de l'observation des postes, des échanges avec les salariés et des données disponibles.

Pour structurer la collecte d'informations et harmoniser les pratiques, la démarche s'appuie sur les contenus des questionnaires OiRA (Online interactive Risk Assessment) élaborés par l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS), intégrés dans la solution monDUERP.fr. Cet outil permet de saisir, au fil de la visite, les informations nécessaires à la fois pour le DUERP (vision employeur, risques évalués, mesures de prévention choisies, actions choisies) et pour la fiche d'entreprise (vision du préventeur, mesures constatées, recommandations). Ainsi, le même support numérique est utilisé pour renseigner de façon centralisée les risques, les expositions, les mesures existantes et les actions à prévoir.

À l'issue de l'accompagnement, le DUERP élaboré avec l'employeur et la fiche d'entreprise complétée par le préventeur constituent deux volets d'une même base de données. Ces informations sont thésaurisées et exploitées au travers de tableaux de bord dynamiques, construits à partir des exports de monDUERP.fr.

Les tableaux de bord permettent :

- De réaliser un état des lieux du niveau de prévention, en comparant les secteurs, les risques et les mesures de prévention en place. Pour cela, l'indicateur T1 Cohérence des *évaluations* quantifie la part des mesures communes aux deux documents, rapportée à l'ensemble des mesures distinctes déclarées par l'entreprise ou constatées par le préventeur.

$$T1 = \frac{\text{Mesures communes}}{\text{Mesures DUERP} + \text{Mesures FE} - \text{Mesures communes}} \times 100$$

- D'apprécier l'engagement des entreprises à travers leurs plans d'action grâce à l'indicateur *T2 Adhésion aux préconisations*. Cet indicateur mesure la part des mesures recommandées par le préventeur qui sont retenues par l'entreprise dans son plan d'action.

$$T2 = \frac{\text{Préconisations retenues par l'entreprise}}{\text{Préconisations formulées par le préventeur}} \times 100$$

- D'évaluer les actions réalisées dans le temps à travers l'indicateur *T3 Gain en prévention*. Cet indicateur comptabilise les mesures prévues à un instant N dans le plan d'action et effectivement retrouvées parmi les mesures en place lors d'une évaluation ultérieure du DUERP.

$$T3 = \sum_{i=1}^{n} 1\left(\text{Mesure future}_{i,N} \cap \text{Mesure en place}_{i,N+1}\right)$$

La démarche est déployée par secteur afin de garantir une homogénéité des pratiques de saisie et de permettre des analyses comparables au niveau du portefeuille d'entreprises suivi par chaque médecin du travail et par le SPSTI dans son ensemble. Les données sont ensuite consolidées pour alimenter des lectures à différents niveaux (entreprise, équipe pluridisciplinaire, Service, secteur), en vue d'orienter les actions de prévention et de préparer les analyses présentées dans la partie résultats.

Résultats obtenus :

1. État des lieux du niveau de prévention

Dans un premier temps, l'exploitation conjointe des données issues des DUERP et des fiches d'entreprise permet de dresser un état des lieux du niveau de prévention. Les tableaux de bord offrent une vision synthétique des risques, des expositions observées et des mesures de prévention renseignées. Au niveau du portefeuille de chaque médecin du travail et du SPSTI, ils permettent de repérer des profils d'entreprises en pointant la répartition et la densité des mesures. À l'échelle sectorielle, l'agrégation des données par type de risque met en lumière des tendances communes, des thématiques récurrentes et des écarts de prévention.

Dans le cadre des projets menés par l'AMETRA06, 212 boulangeries-pâtisseries ont été accompagnées dans l'élaboration de leur DUERP-FE. À titre d'illustration, ce secteur présente un taux de cohérence des évaluations T1 de **72,37 %**. En moyenne, les employeurs déclarent **66 mesures** en place, contre **60 mesures** constatées par les préventeurs. L'écart entre T1 et les moyennes de mesures constatées s'explique par la possibilité, dans monDUERP.fr, de préserver le caractère contradictoire de l'évaluation : une mesure peut être renseignée dans la fiche d'entreprise par le préventeur sans être automatiquement intégrée au DUERP. Ces résultats traduisent ainsi une concordance importante vis-à-vis de la densité des mesures présentes et des écarts entre les mesures formalisées et les constats réalisés par les préventeurs.

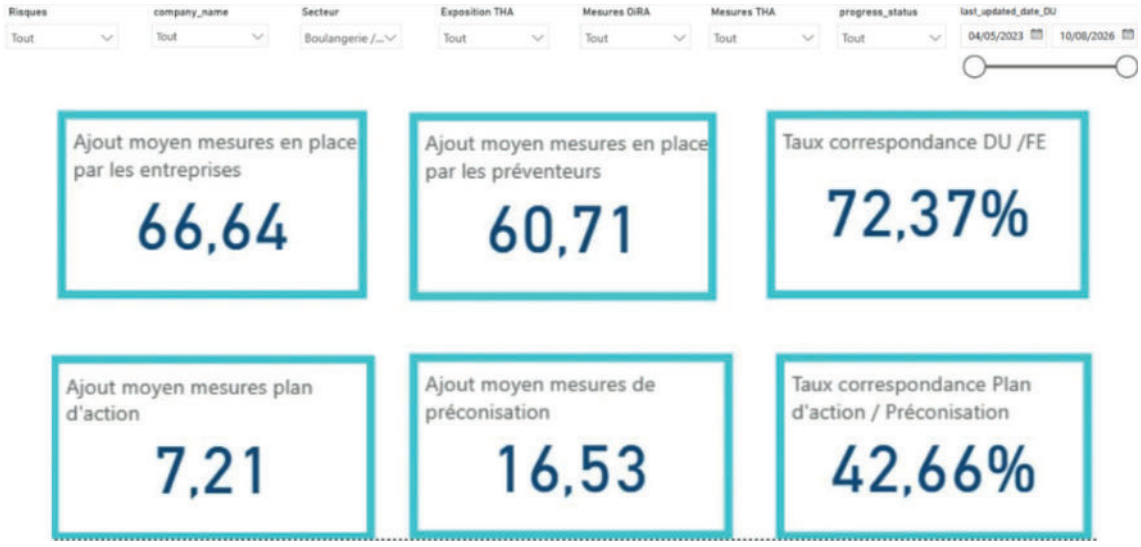

Figure n°1 : *Extrait tableau PowerBI – Synthèse mesures*

2. Engagement des entreprises dans les plans d'action

Le deuxième axe déplace le regard de l'état des lieux vers l'engagement des entreprises dans les plans d'action. Il s'agit ici de comparer, pour chaque établissement, les actions recommandées par les équipes de prévention et celles effectivement retenues par l'employeur. Cette lecture croisée met en évidence des écarts entre recommandations et décisions, selon les types de mesures (organisation, équipements, ventilation, information/sensibilisation) et les secteurs d'activité. Cet axe offre ainsi une vision des leviers de prévention qui sont plus facilement mobilisés et de ceux qui restent plus rarement intégrés aux plans d'action, orientant ainsi les priorités d'accompagnement.

À titre d'exemple, le secteur de la boulangerie-pâtisserie présente un taux d'adhésion aux préconisations T2 de **42,66 %**. Autrement dit, moins de la moitié des recommandations formulées sont effectivement reprises dans les plans d'action. La maîtrise des expositions aux poussières de farine et à divers allergènes (additifs alimentaires, épices, etc.) constitue le risque pour lequel le nombre de mesures préconisées est le plus élevé, avec **375 recommandations**, mais présente l'un des plus faibles niveaux de reprise, avec **147 actions** retenues par les entreprises.

Ce contraste illustre la difficulté à traduire certaines recommandations en actions et souligne l'intérêt d'un accompagnement ciblé par des préventeurs de terrain formés sur ces thématiques afin d'apporter toutes les clés de décision aux entreprises.

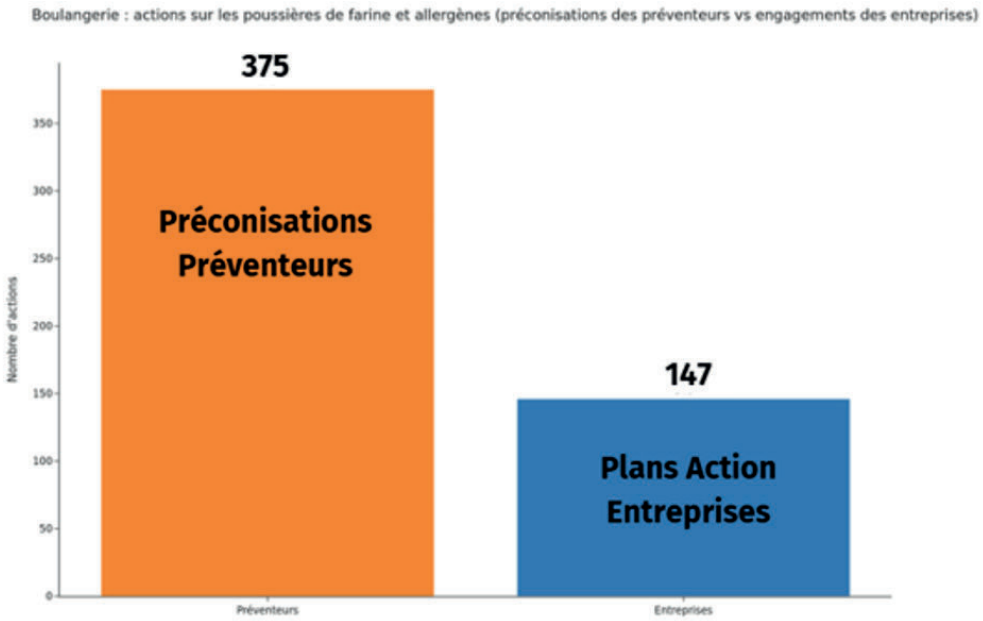

Graphique n°1 : *Actions sur les poussières de farine et allergènes en boulangerie (préconisation des préventeurs vs engagement des entreprises)*

3. Gain réel en prévention et suivi dans le temps

Le troisième axe prolonge cette lecture dans le temps : il s'agit d'apprécier le gain réel en prévention en confrontant les plans d'action initiaux aux mises à jour ultérieures du DUERP, afin d'identifier les mesures effectivement réalisées. À l'échelle de l'entreprise, l'indicateur T3 rend visible la dynamique de mise en œuvre des actions et la progression du niveau de prévention.

Ce gain pourra prochainement être mesuré auprès des entreprises et des Services utilisant mon-DUERP.fr, à l'occasion des prochaines mises à jour du DUERP réalisées en autonomie par les adhérents, ainsi que lors de l'actualisation des fiches d'entreprise (FE) par le SPSTI.
À l'échelle du SPSTI et des différents secteurs d'activité, cette démarche va au-delà des seuls indicateurs de certification.

Elle permet de mesurer concrètement l'impact des interventions des SPSTI en évaluant les améliorations réelles des conditions de travail au sein des entreprises.

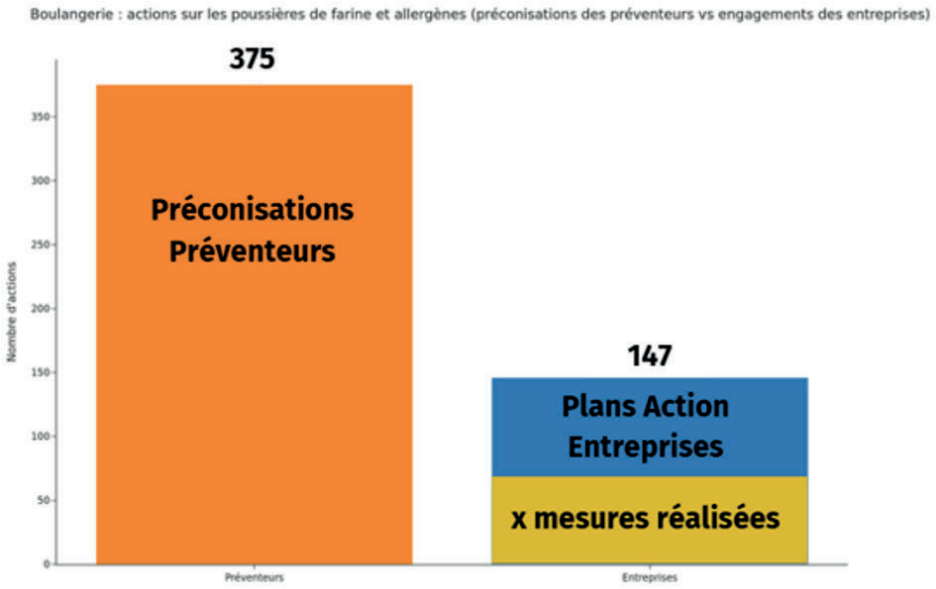

Graphique n°2 : *Actions sur les poussières de farine et allergènes en boulangerie (préconisation des préventeurs vs engagement des entreprises – Nombre de mesures réalisées)*

Discussion / Conclusion :

Les premiers résultats obtenus confirment l'hypothèse de départ : la convergence entre le DUERP et la fiche d'entreprise dépasse le simple objectif documentaire pour devenir un levier opérationnel au service des entreprises et des SPSTI. Les trois axes présentés, état des lieux, engagement dans les plans d'action et gain réel en prévention, montrent qu'un même socle de données, une fois structuré, éclaire des questions différentes selon l'échelle à laquelle il est interrogé.

Au niveau du SPSTI et du portefeuille de chaque médecin du travail, l'utilisation de tableaux de bord construits à partir des données DUERP-FE offre de nouvelles possibilités de pilotage des accompagnements. Elle permet de repérer les entreprises dont le niveau de prévention est insuffisant ou en progression, d'identifier les thématiques pour lesquelles les mesures recommandées sont peu intégrées aux plans d'action et de cibler les actions de soutien à prioriser. Cette vision consolidée contribue à orienter les ressources des équipes pluridisciplinaires vers les besoins les plus marqués et à donner une dimension plus stratégique aux informations recueillies lors des interventions en milieu de travail.

Pour les différents secteurs d'activité, l'exploitation des données permet d'identifier des tendances communes pouvant être mises en cohérence avec des axes travaillés dans le cadre de projets à grande échelle (exemple du CPOM de l'AMETRA06 sur le risque chimique chez les dentistes, les coiffeurs et les vétérinaires). Cette agrégation dépasse le repérage entreprise par entreprise pour révéler des écarts structurels, propres à un métier ou à une activité. Ces éléments alimentent les échanges avec la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et les fédérations professionnelles, en offrant une base objective pour proposer des actions collectives, des outils ciblés ou des campagnes de sensibilisation adaptées aux réalités des TPE accompagnées.

Dans une perspective plus large, cette démarche ouvre la voie à deux dynamiques complémentaires. D'une part, la codification des données selon les Thésaurus Harmonisés permet des analyses croisées entre les secteurs d'activité, qu'il s'agisse des expositions ou des mesures de prévention. Elle constitue également une première étape vers l'interopérabilité des données issues du DUERP et de la fiche d'entreprise avec les logiciels métiers des SPSTI. Les données recueillies peuvent ainsi alimenter un véritable observatoire de la prévention, fondé sur des situations de travail décrites sur le terrain. D'autre part, la collaboration avec l'INRS permet d'envisager une contribution à des études de plus grande ampleur, ainsi qu'un partage des enseignements au sein de la communauté monDUERP.fr.

Dans une perspective plus prospective, l'exploitation de ces données pourrait compléter la vision issue du suivi individuel des salariés, pour une analyse plus globale et plus fine des situations de travail. À terme, elle pourrait ainsi aider les équipes de Santé au travail à anticiper les risques émergents, à développer des indicateurs prédictifs et à mieux orienter les politiques de prévention, en articulant les informations issues des outils numériques avec l'expertise de terrain et le dialogue avec les entreprises.

Pour contacter l'auteur de cette communication : k.milios@ametra06.org